



**Dépister et aider les enfants témoins de violences dans le couple.**

**A la croisée des pratiques psychosociales et féministes**

Ce document a notamment servi de base à l'intervention lors du colloque « Violences entre partenaires : approche et perspectives en Région de Bruxelles-Capitale ». Du 23-11-2007.

Liliane Leroy - 2007  
Chargée d'études – Secrétariat Général.  
[liliane.leroy@mutsoc.be](mailto:liliane.leroy@mutsoc.be)

## Un problème ignoré ?

Il semblerait que les enfants de couples vivant une relation de violence ne sont pas suffisamment considérés comme étant eux-aussi exposés aux violences et qu'ils sont fragilisés par la situation familiale<sup>1</sup>. Certains professionnels s'en préoccupent pourtant. Par exemple, lors d'une intervention de police, un dossier est envoyé systématiquement à la protection de la jeunesse. Certaines maisons d'accueil pour femmes victimes de violences sont très soucieuses de la souffrance des enfants et ont développé des pratiques d'accueil spécifiques.

Il semblerait que ces « bonnes pratiques » ne soient malheureusement pas majoritaires. Les questions suivantes se posent dès lors : les professionnels qui interviennent auprès des victimes et des auteurs prennent-ils systématiquement la situation des enfants en considération ? Les professionnels de l'aide à l'enfance connaissent-ils et prennent-ils suffisamment en compte la question des violences entre les parents lorsqu'ils ont à traiter des problèmes vécus par les enfants.

Souvent, les personnes qui accueillent les victimes estiment ne pas avoir le mandat pour se « mêler » de la problématique des enfants. C'est à la victime qu'ils ont affaire, ils ne rencontrent pas les enfants. Aucune procédure n'est mise en place pour ce faire, rien n'est proposé. D'autre part, dans les milieux non spécialisés en victimologie qui accueillent les enfants ou les familles, la prise en compte de l'environnement violent semble être insuffisante.

Claire Chamberland estime que « Les praticiens en protection de l'enfance ne dépistent pas toujours la violence conjugale et même s'ils le font, leurs pratiques ne tiennent souvent pas compte de ce problème additionnel. »<sup>2</sup>

Elle cite une étude faite en grande Bretagne en 2000<sup>3</sup>. Cette étude montre que les personnes chargées de la protection de l'enfance ne détectent que les cas de violences les plus sévères. Les travailleurs sociaux minimisent en générale les formes de violence moins sévères en les définissant comme des disputes ou des conflits conjugaux. Cela découlerait selon les auteurs, de leur représentation des problèmes conjugaux: les cas moins graves ne seraient pas de leur responsabilité. Ils interviennent plus volontiers sur les problèmes de « santé mentale » de la mère ou « d'alcoolisme » du père, privilégiant ainsi l'approche psychologique. Il a été montré

---

<sup>1</sup> Liliane Leroy - Concomitance des violences entre partenaires et violences envers les enfants.- FPS 2007

<sup>2</sup> Claire Chamberland - Violences parentales et violence conjugale, des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées Presse de l'Université du Québec. Canada 2003 .p.292

<sup>3</sup> Humphreys C. Social work domestic violence and child protection: challenging practice, Bristol. The policy press.

aussi que les services de protection étiquètent souvent les mères comme mauvaises mères car ils vérifient les soins (non) donnés plutôt que l'attachement de la mère à ses enfants.

### **Différents points de vue, des approches incompatibles ?**

Les professionnels qui s'adressent aux enfants et ceux qui s'adressent aux femmes victimes ou aux auteurs sont issus de mouvements sociaux très différents.

Les organismes d'aide aux auteurs de violence et les refuges pour femmes battues sont nés d'un mouvement militant face au problème des violences, des stéréotypes de genre. Ils ont une approche plutôt holistique ou systémique au sens large. Ils incluent les influences idéologiques et culturelles, le rapport au genre et les inégalités entre les hommes et les femmes dans leurs concepts théoriques et leur pratique.

Ces professionnels ont une approche centrée sur la femme et pour la plupart du temps féministe : la notion de droit à l'égalité est la norme éthique sous-jacente à leur travail. Leur objectif est d'aider les femmes à reprendre le pouvoir sur leur vie, leur situation et à se protéger. Ils estiment qu'il est dangereux de faire l'économie de l'analyse de relations de pouvoir au sein du couple et que la relation de domination rend caduque toute médiation tant que l'agresseur n'a pas reconnu le caractère inadmissible de son comportement. Tout comme les professionnels de l'aide aux auteurs, ils estiment qu'il convient de rappeler la loi, que l'arrêt des violences est une condition sine qua non à tout dialogue. L'agresseur doit préalablement à tout travail relationnel, reconnaître que rien ne justifie les violences et assumer la responsabilité de ses actes violents.

Les services de santé mentale ou de protection de l'enfant quant à eux, travaillent avec l'enfant et sa famille, incluant le père dans l'intervention autant que faire se peut. Leur approche est de type psychologique. Ils considèrent souvent les violences comme la résultante d'un problème relationnel symétrique. Ils mettent en avant leur volonté de respecter le désir des victimes : faire cesser les violences sans qu'il soit nécessaire de quitter le conjoint violent, soigner la relation. Les situations de conflit et l'emprise violente ne sont pas clairement différenciées. Les considérations de genre leur semblent relever de la politique et de la militance et ne pas devoir faire partie de leur cadre d'intervention. Leur norme c'est le droit au développement et à la sécurité. Ils ont pour objectif d'assurer la sécurité et le meilleur intérêt de l'enfant.

Ces deux approches, l'une holistique ou systémique incluant le culturel, le rapport à la loi et les inégalités de genre ; l'autre fondée sur l'hypothèse intra psychique et/ou relationnelle des problèmes rencontrés, la proposition d'aide individuelle ou systémique restreinte aux relations de couple ou relations familiales sont très souvent ressenties comme incompatibles voire opposées. Les tenants de l'approche « féministe » disent devoir souvent faire face aux « dégâts » subits par les victimes « victimes secondaires » de l'approche « psychologisante » : le manipulateur sort renforcé et mieux encore outillé par les interventions de type « médiation », la victime ne se sent pas reconnue comme telle, son sentiment d'impuissance augmente, l'impact des comportements d'emprise serait sous-évalué.

Les tenants de l'approche « psychologique » ou de la médiation estimant souvent que les « féministe » sont « partiales » peu empathiques envers les agresseurs, ne prenant pas en compte l'interrelation, ne considérant pas l'attitude provocatrice, les insultes et les agissements inadéquats et agressifs de la/du partenaire. Ils pensent que les milieux issus du féminisme ont pour objectif la séparation de la victime et de ses enfants d'avec l'agresseur.

Il résulte de ces deux points de vue, que les mères victimes de violences pourraient se retrouver coincées entre des conseils, voire des injonctions contradictoires. « Un père c'est un père, l'enfant en a besoin quoiqu'il ait fait » versus, « ce père manipule, il est violent psychologiquement, il faut s'en éloigner, pour le bien de l'enfant », versus encore, on remarque que cette mère a de problèmes psychiques, est instable, n'arrive pas à encadrer et à discipliner ses enfants, a des problèmes financiers graves, ...il lui faut une aide de type psychologique, il faut peut-être éloigner les enfants.

Notons que si l'aide proposée à une victime ne considère pas que la majorité des difficultés rencontrées, la perte d'estime de soi, la dépression...sont les conséquences des violences et non des problèmes liés à la personnalité de la victime, le risque est grand de commettre ce que les psychosociologues ont décrit comme étant une « erreur fondamentale ». Cette erreur fondamentale consiste à attribuer les problèmes à la personnalité des sujets en éludant les causes situationnelles<sup>4</sup>.

Ces approches des uns et des autres sont-elles vraiment incompatibles ou bien les uns et les autres manquent-ils d'information à propos des pratiques et des connaissances accumulées par les autres ?

---

<sup>4</sup> Jean Philippe Leyens. Sommes-nous tous de psychologues ? Pierre Mardaga- éditeur 1983. p 123

L'information et la formation des professionnels du domaine psycho-médico-sociale en matière de violence à été maint fois soulignée et le PAN met cette formation parmi les axes prioritaires. La sensibilisation des intervenants aux problèmes vécus par les enfants exposés à la violence dans le couple, fait partie de ses priorités également. Une meilleure connaissance de la problématique des violences et de ses conséquences suffirait-elle à éviter les écueils et les dissensions épistémologiques ? Permettrait-elle que les enfants soient mieux pris en charge ? Comment traiter la question ? La prévalence des enfants victimes parmi les enfants témoins implique le devoir pour ceux qui interviennent auprès de victimes et des auteurs d'évaluer la situation des enfants.

Une solution pourrait être le « signalement ». En Belgique, toute personne ayant connaissance de mauvais traitements infligés aux enfants est tenue de le signaler aux autorités compétentes. Cependant, s'il est de notoriété publique que les intervenants saisissent systématiquement les services de protection de l'enfance, la mère n'aura-t-elle pas peur de qu'on lui retire l'enfant, « avouera-t-elle » encore consulte des faits de violences à son encontre ?

Une autre démarche est celle de la concertation des différents acteurs du monde social autour du problème d'une famille. « La concertation est un processus qui réunit des différents secteurs d'activités qui ont des mandats complémentaires et dans certains cas, des cultures organisationnelles différentes. L'objectif du processus est de mettre en place un plan d'action afin de résoudre un problème complexe par une intervention concrète »<sup>5</sup>.

Il s'agit de chercher comment s'enrichir les uns des autres, comment travailler ensemble et éviter que les enfants qui vivent des violences concomitantes aux violences dans le couple de leurs parents ne soient pas pris en charge, ou au contraire qu'une foule d'intervenants de différents secteurs agissent sans concertation.

Des tables de concertation fonctionnent déjà depuis de nombreuses années au Québec notamment et se mettent en place chez nous. Il s'agit d'apprendre à se connaître, d'établir des procédures de fonctionnement et de conjuguer les efforts de chacun pour que les enfants puissent trouver l'aide et la protection nécessaire. Ces tables de concertation ont montré leur efficacité et garantissent le meilleur accueil et meilleur respect des protagonistes...des exemples à suivre !

---

<sup>5</sup> Elisabeth Harper. Projets intersectoriels en matière de services pour les enfants exposés à la violence conjugale et les membres de leur famille. Table de concertation en violence conjugale de Montréal .2002

